

Sujet : Projet d'aménagement d'un village automobile à Perpignan (66) - votre demande n°2017-005160

De : "Enquête cas par cas - DREAL Lang.Rous./SA/EE emis par BOUSQUET Eric - DREAL Occitanie/DEC/DAE/DAEE" <eric.bousquet.-.eicasparcas.dreal-langrours@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 19/06/2017 15:51

Pour : vx.archi@orange.fr

Copie à : "MOUCADEAU Isabelle - DREAL Lang.Rous./SA/EE" <isabelle.moucadeau@developpement-durable.gouv.fr>

Monsieur,

Comme suite à notre échange téléphonique, je vous confirme l'incomplétude de votre dossier de demande d'examen au cas par cas mentionné en objet et précise les éléments à nous faire parvenir :

- annexe 2 : plan de situation à une échelle entre 1/16000 et 1/64000 situant le projet dans le territoire communal,
- annexe 3 : photographies de la zone d'implantation,
- annexe 5 : plan des abords du projet,
- étude d'impact actualisée en 2005 mentionnée dans votre courrier de saisine.

Je vous confirme par ailleurs que ces éléments peuvent nous adressés par retour de courriel à la mission cas par cas (eicasparcas.dreal-langrours@developpement-durable.gouv.fr), en utilisant la [plate-forme de téléchargement du ministère](#) pour des fichiers volumineux.

Toutes les coordonnées de contact de l'Autorité environnementale en Occitanie sont disponibles sur le [site Internet de la DREAL](#).

Cordialement,

--

Pour la mission cas par cas

Eric Bousquet
chargé de mission évaluation environnementale
réfèrent projets d'urbanisme et d'infrastructure
DREAL Occitanie